

FORMATION «CÉRAMISTE»

ECHÉANCIER 2023 DES FORMALITES D'INSCRIPTION

Ce document prévisionnel est édité à titre d'information pour les futur.e.s candidat.e.s

*Les dates définitives seront communiquées dès que possible.
L'information sera transmise via le site de la [Maison de la Céramique](#)*

**De mars à
mi-septembre
2023**

Rendez-vous et entretiens à solliciter avec les Conseiller.ère.s Pôle Emploi

Vous devez rencontrer votre conseiller.ère (Pôle Emploi, Mission locale, CIDFF - Centre d'information des Droits des Femmes et des Familles, CAP emploi - pour les personnes en situation de handicap) et lui présenter votre projet professionnel et de formation.

C'est une étape indispensable qui permet à votre Conseiller.ère de valider la bonne adéquation entre votre projet de formation, nos prérequis et votre éligibilité au financement.

Selon, vous pourrez, si vous êtes demandeur.se d'emploi au moment de la candidature et résidant en Région Auvergne Rhône Alpes, ainsi que votre Conseiller.ère, vous prescrire la formation par l'application [MaFormationMonEmploi](#) de la Région Auvergne Rhône Alpes. Votre Conseiller.ère en AURA peut le faire sur cette plateforme.

Hors AURA, votre conseiller.ère doit, dans la mesure du possible, vous délivrer une **prescription de formation par les moyens à sa disposition sur son secteur géographique**.

Personne ressource pour les Conseiller.ère.s Pôle Emploi :

Muriel ROCQUES, assistante de formation, Maison de la Céramique du Pays de Dieulefit, 04 75 50 50 85 ou assistanteformation@maisondelaceramique.fr

Financer votre formation :

Pour bénéficier d'un financement de votre cursus de formation par la Région Auvergne Rhône Alpes, le statut requis est celui de demandeur.se d'emploi, enregistré.e à Pôle Emploi, au plus tard début septembre. Il n'est pas nécessaire d'être domicilié.e en Auvergne Rhône Alpes.

Le financement de l'action est un financement collectif.

Pour les candidat.e.s pouvant bénéficier d'autres financements :

Cette année encore, nous n'ouvrons pas de place à un candidat autre que demandeur.se d'emploi. Nous vous remercions de bien vouloir nous en excuser.

Candidat.e.s, un lien vers la [Région Auvergne Rhône Alpes](#), pour vous renseigner

Rémunération des stagiaires (DE) en formation :

Les stagiaires, ayant des droits à Pôle Emploi, continuent de les percevoir. Sans droits ou en fin de droits avant la fin de la formation, ils bénéficient d'une aide régionale, accordée individuellement, sur dossier constitué au moment opportun.

Nous étudions vos droits en entrée en formation.

Renseignements sur les rémunérations sur le site de la [Région Auvergne Rhône alpes](https://www.region-auvergne-rhone-alpes.fr/)



Pour les candidat.e.s en situation de handicap:

La céramique est un métier qui comporte un haut niveau de pénibilité mais il peut être accessible aux personnes en situation de handicap, c'est pourquoi nous adhérons à la démarche inclusive H+ de la Région Auvergne Rhône Alpes.

Vous pouvez trouver des informations sur la page dédiée de notre site : <https://www.maisondelaceramique.fr/formation/h/#page-content>

Notre Référente H+ : Marion BOISJEOL, Responsable de formation
Tel 04 75 50 50 84 ou 04 75 50 20 98
Mail : formation@maisondelaceramique.fr

**4 (en visio) et
6 Avril 2023**

Informations collectives à la Maison de la Céramique :

- Entretien collectif avec les candidat.e.s en vue d'une information sur les métiers de la céramique, leurs conditions d'exercice et le fonctionnement du réseau professionnel.
- Visite de la Maison de la Céramique : locaux de la formation et musée.
- Modalités des divers financements.
- Information sur les dispositions personnelles à prendre par chaque candidat concernant son installation à Dieulefit durant le temps de la formation.
- La rencontre avec les stagiaires de la session en cours ne sera pas possible cette année car ils seront en stage à cette période.
- **Nous proposons, pour les candidat.e.s éloigné.e.s géographiquement, une session en distanciel mardi 4 Avril de 11h à 11h50 (inscription obligatoire).**

Cet entretien est au bénéfice des candidats mais ne constitue pas une condition d'entrée.

**CLOTURE DES
CANDIDATURES
ET DATE LIMITE
DE DÉPÔT DES
DOSSIERS :
28 Avril 2023**

Les dossiers peuvent être déposés « au fil de l'eau » jusqu'à cette date.

Le dossier se compose :

- D'une **lettre de motivation** expliquant l'intérêt du/de la candidat.e à faire la formation et développant une présentation de son projet professionnel.
- D'un **CV + photo** présentant de façon détaillée l'ensemble des formations et parcours hors et en céramique du/de la candidat.e.
- D'un **dossier photos** (de **30 pages maximum**) présentant des réalisations exécutées par le/la candidat.e (réalisations personnelles et faites dans le cadre d'une formation précédente). Les photos du dossier doivent être légendées : format, matériau(x), technique(s)...
- De l'attestation de demandeur d'emploi, pour les candidat.e.s déjà inscrit.e.s à PE au moment de la candidature.

Le/la candidat.e doit fournir 2 versions de son dossier à la Maison de la Céramique :

- **1 version numérique** en format PDF, sur support numérique ou envoyé par internet (Wetransfer, par exemple). **Tous les documents composant le dossier doivent être assemblés en un seul PDF.**
- **1 version « originale » papier** (format et matière au choix du candidat.e) dans le cas où la candidature a été présélectionnée.

Attention, ces deux versions doivent être identiques.

Pour les candidat.e.s sélectionné(e)s, ces 2 versions seront conservées par la Maison de la Céramique. Sinon, nous les renvoyons.

DATE LIMITE DE RECEPTION DU DOSSIER DE CANDIDATURE :
(vous pouvez envoyer votre dossier dès maintenant et jusqu'au 28 Avril 2023)

➤ **La version numérique doit nous parvenir au plus tard le 28 Avril 2023**

L'envoyer à formation@maisondelaceramique.fr

Via une plateforme de téléchargement (type [wetransfer](#))

➤ **La version papier doit nous parvenir au plus tard le 17 Mai 2023 (si votre dossier a été retenu par le jury de présélection)**

**5 Mai 2023
(à confirmer)**

Test n° 1 : Présélection sur dossier
(cf « le livret du candidat »)

**Du 22 au 24 Mai
2023 (à confirmer)**

Test n° 2 : Sélection lors d'un entretien avec le jury
(cf « le livret du candidat »)
Le résultat sera communiqué par mail, dans les 72h suivantes

**Fin mai / début juin
2023**

Avis définitif d'admission

Liens et ressources vers la profession :

- Le Collectif National des céramistes : <http://www.collectif-ceramistes.org/>
Pour trouver :
 - L'ensemble des associations régionales du territoire et les professionnel.e.s
 - Le calendrier des marchés potiers 2023, occasion de rencontrer des professionnel.e.s
 - Des informations précises sur les bonnes pratiques économiques, environnementales et sociales
 - L'actualité du métier
 - Etc,.....
- Les Ateliers d'Art de France : <https://www.ateliersdart.com/>
Partenaire de la formation, les Ateliers d'Art de France est le syndicat professionnel représentatif des métiers d'art. Il fédère plus de 6 000 artisans d'art, artistes de la matière et manufactures d'art, ainsi que 125 associations.
- L'association D'Argiles, potiers de Rhône Alpes, partenaire de la formation : <https://www.dargiles.org/>, pour trouver les professionnel.e.s (adhérents) de la région.
- Faire argile : <https://www.faireargile.fr/>
Dans le contexte de déséquilibre planétaire (...) encourager la société à conclure une alliance nouvelle avec l'avenir (...).

Date prévue de début de formation:

Le 3 octobre 2023 (à confirmer)

Date prévue de fin de formation:

Le 24 novembre 2024 (à confirmer)

Durée de la formation :

1918 heures / 274 jrs / 14 mois

Le statut requis à votre entrée en formation:

Demandeur.se d'emploi

LA FORMATION SE DEROULE À:

LA MAISON DE LA CÉRAMIQUE DU PAYS DE DIEULEFIT, à Dieulefit (26)

POUR ALLER PLUS LOIN :

N'hésitez pas à les consulter sur notre site

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/ceramiste-specialisation/#page-content>

H+

<https://www.maisondelaceramique.fr/formation/h/>

ou à le demander à

assistanteformation@maisondelaceramique.fr

Pour vos envois ou demande de renseignement:

Marion Boisjeol, Responsable de la formation et référente H+
ou Muriel Rocques, assistante administrative formation :

Maison de la Céramique

Rue des Reymonds, Parc de la Baume
26220 DIEULEFIT

Tel 04 75 50 50 85

Email :

assistanteformation@maisondelaceramique.fr

Site : www.maisondelaceramique.fr